

Commercialisation du café de petite exploitation au Malawi

La culture du café au Malawi est dominée par un petit nombre de grandes plantations commerciales, principalement situées dans les régions du sud, du nord et du centre du pays. Malgré cela, le café reste principalement cultivé par un très grand nombre de petits agriculteurs sur les terres coutumières, concentrées dans les districts de Chitipa, Rumphi, Mzimba et Nkhata-Bay.

La participation des petits exploitants à la production de café remonte au début des années 1920. Elle a commencé à se développer véritablement dans les années 1950, après que le gouvernement colonial ait distribué des plants de café aux agriculteurs basés dans les régions des collines de Misuku, du Chitipa et du Nord. On recense aujourd'hui environ quelque 3 200 petits producteurs de café, toujours concentrés sur les collines de Misuku. Le secteur des petites exploitations de café a connu de profondes réformes ces dernières années. Des données empiriques suggèrent que ces réformes ont donné aux petits agriculteurs les moyens de conduire leurs propres affaires et ont incité ces derniers à développer une approche plus commerciale. Cet article se propose d'analyser les données disponibles.

Contexte

La *Smallholder Coffee Authority* (SCA / Autorité du café de petite exploitation) a été créée au Malawi, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en 1971. La SCA était chargée d'assurer des services de vulgarisation et de commercialisation et d'octroyer des prêts pour l'achat d'intrants aux petits

producteurs de café dans le nord du Malawi. Cet organisme a ouvert des sites de transformation primaire dans les différentes régions, ainsi qu'une usine de transformation, dont elle était propriétaire, à Mzuzu.

Les performances de la SCA ont été médiocres durant les années 1970 et 1980, n'enregistrant un bénéfice qu'en 1985 et 1986, en dépit d'une augmentation des revenus dégagés sur les ventes de café. L'Autorité était en proie à des problèmes de sureffectifs et de mauvaise gestion, ainsi qu'à des contradictions entre ses objectifs commerciaux et sociaux.

Avec l'avènement des programmes d'ajustement structurel, le soutien de l'État auprès des organisations commerciales parapubliques a été réduit. Beaucoup de ces organisations ont alors accumulé des dettes considérables, qu'elles n'étaient pas en mesure de rembourser mais pour lesquelles le gouvernement s'était porté garant.

En 1999, la dette de la SCA s'élevait à près de 40 millions de MK. Les producteurs de café ne percevaient à l'époque que 20-30 % du prix de vente, tandis que la SCA conservait 70-80 % pour couvrir ses frais généraux. Pour de nombreux agriculteurs, la culture du café n'était pas rentable et il était préférable de déraciner ses caféiers.

De l'Autorité à la Trust, puis à la Coopérative

Le processus de privatisation de la SCA a été lancé en 1998. Suite à un exercice de consultation auprès des producteurs, il a été décidé de remplacer

Encadré 1 : organisation en coopérative des petits exploitants de café

Dans cette nouvelle structure, les petits planteurs de café sont organisés en une organisation hiérarchique à quatre niveaux: le business centre (« centre d'affaires »), la business zone (« zone d'affaires »), la primary cooperative (« coopérative principale ») et l'Union. Un business centre regroupe 10 à 30 agriculteurs d'un même village. Les agriculteurs deviennent membres du business centre en payant une cotisation annuelle de 250 MK (soit 50 pour le centre, 50 pour la zone et 150 pour la coopérative), qui est déduite des ventes de café.

Les membres doivent par ailleurs cultiver un nombre minimum d'arbres à café, cette obligation étant toutefois supprimée pour les petits agriculteurs. Les business centres encouragent les agriculteurs à s'entraider dans la gestion de leurs parcelles de café.

Le deuxième niveau est la business zone, qui est essentiellement une structure de commercialisation organisée autour d'une « pulperie » café (usine de première transformation). Les zones achètent et transforment les cerises de café en parche, transportent le café vers l'Union, et passent des arrangements avec la coopérative concernant l'achat d'intrants et la rémunération des agriculteurs. Les zones d'affaires perçoivent une redevance de 2 MK sur chaque kilo de café vendu.

Le troisième niveau est la primary cooperative, elle-même constituée de plusieurs business zones. La coopérative appartient aux petits agriculteurs, qui détiennent des actions illimitées. Chaque coopérative est dirigée par un comité de gestion élu et emploie un personnel à temps plein. La coopérative prend en charge la formation des agriculteurs de contact au niveau des business centres ; elle dirige également une caisse de micro-financement pour les agriculteurs.

Le niveau ultime est l'Union, qui est composée de cinq coopératives principales. L'Union est gérée par un conseil d'administration élu, qui supervise l'équipe de direction. L'Union vise à promouvoir, dans une optique de durabilité, la production, la transformation et la commercialisation de café arabica de haute qualité, ainsi que d'autres produits alimentaires, pour le compte des agriculteurs. L'Union est responsable du traitement et du contrôle qualité du café à l'usine de décorticage de Mzuzu, ainsi que de la commercialisation du café transformé auprès des acheteurs nationaux et internationaux. Ses activités sont financées par les redevances versées par les producteurs.

Encadré 2 : principales caractéristiques de la production de café

Pour les petites exploitations, la culture du café est une activité à forte intensité de capital et de main-d'œuvre. Les besoins en capitaux concernent principalement l'investissement dans les caféiers, qui mettent plusieurs années avant de parvenir à maturité. Les petits agriculteurs étaient autrefois peu enclins à engager leurs ressources dans une culture qui pouvait prendre cinq à sept ans avant de commencer à dégager un revenu. En 2001, le SCFT a introduit une variété d'arbre à maturation rapide, le catimor, qui produit des fruits en trois ans. Cela a encouragé de nombreux petits agriculteurs à reprendre la culture du café.

La culture du café est une activité à forte intensité de main-d'œuvre en raison des longs processus de production et de la complexité de la gestion des caféiers. Cette intensité de main-d'œuvre commence avec la préparation des pépinières et les soins dont doivent faire l'objet les plants de café, le choix du site et la préparation des champs, les mesures de conservation du sol et de l'eau, le creusement et le remplissage des trous d'ensemencement ou des tranchées.

Une fois les arbres arrivés à maturité, l'exigence de main-d'œuvre est encore plus intensive, avec les récoltes et les activités de désherbage et d'application d'engrais ou produits chimiques. La récolte se fait à la main, une fois tous les 10-15 jours de juin à octobre. La récolte doit être effectuée le matin de manière à ce que les cerises puissent être livrées à la pulperie en début d'après-midi, avant qu'elles n'entrent en fermentation. La majorité des agriculteurs ne disposent pas de moyens de transport et portent les cerises sur la tête.

La culture du café nécessite une utilisation intensive d'engrais, organiques ou inorganiques. Au cours de ces dernières saisons, les agriculteurs ont bénéficié d'un certain accès aux engrais subventionnés proposés aux producteurs de maïs et de tabac, mais les engrais spécifiques nécessaires à la culture du café restent non subventionnés. Le coût élevé des engrais et des produits chimiques est d'ailleurs cité comme un obstacle majeur à l'expansion de la culture du café chez les petits exploitants.

l'Autorité par une nouvelle instance, le Smallholder Coffee Farmers Trust (SCFT), envisagée comme simple étape transitoire devant aboutir à la création d'une coopérative d'agriculteurs.

Une caractéristique clé de ce mécanisme de transition était la participation des agriculteurs à la propriété et la gestion de ce trust. Tous les membres du conseil d'administration du trust étaient eux-mêmes des agriculteurs (et membres de l'organisation) ; et les agriculteurs détenaient des parts dans l'organisme et participaient à la prise de décision.

Le SCFT a fonctionné de 1999 à 2006. Ses principaux objectifs étaient le renforcement de la capacité des petits producteurs, la revitalisation du secteur du café et l'amorce d'un programme de diversification des cultures, envisagé comme prélude à une transition vers un cadre plus coopératif (voir encadré 1). Au cours de cette phase de transition, un certain nombre de réformes clés ont été mises en œuvre.

Pour régénérer le secteur du café, et grâce à des fonds issus de l'Union européenne, les petits producteurs de café se sont engagés dans un programme de replantation. Le SCFT a favorisé ce processus en introduisant une nouvelle variété de café à maturation plus rapide appelée le catimor, ce qui a encouragé les agriculteurs à s'impliquer dans le programme (voir encadré 2).

Les agriculteurs se sont organisés en groupes locaux comptant entre dix et 30 personnes, appelés business centres. Le SCFT soutenait ces groupes par une action de conseil et de formation sur les questions techniques et de gestion commerciale, des achats d'intrants en gros, des prêts de micro-financement, ainsi que le transport, la transformation et la commercialisation du café pour des acheteurs locaux et internationaux, cela pour un coût représentant 30 % du produit des ventes. Des services de vulgarisation agricole étaient par ailleurs assurés auprès des agriculteurs, par l'intermédiaire d'un réseau de volontaires



Photographie: Sergio Pierbattista, FAO

spécialement formés, appelés contact farmers (« agriculteurs de contact »).

Les effectifs de l'organisation ont été considérablement réduits et le fonctionnement des usines a été rationalisé. Les pratiques de gestion ont été améliorées et rendues plus transparentes pour l'ensemble des membres, ce qui a renforcé la confiance des agriculteurs vis-à-vis des réformes.

En avril 2007, suite à une nouvelle série de consultations auprès des agriculteurs, le SCFT est devenu la Mzuzu Coffee Planters Cooperative Union (MZPCU). La MZPCU est une organisation de type apex qui fédère les cinq principales coopératives de café de Misuku, Phoka, ViphyaNorth, South East Mzimba et Nkhata-Bay Highlands. Les petits agriculteurs avaient en outre la possibilité de posséder des parts dans ces coopératives.

Impact des réformes du secteur de la petite exploitation de café

Le programme de réforme a eu un impact positif sur les petits cultivateurs et le secteur de la petite exploitation de café. Sur le plan financier, le SCFT est parvenu à rembourser la dette de 40 millions de MK héritée de la SCA en 1999. Dans le même temps, les petits agriculteurs sont devenus plus organisés, plus orientés sur leurs objectifs commerciaux et plus diversifiés, s'engageant notamment dans des activités commerciales telles que l'apiculture.

La production de café issu de petites exploitations agricoles est passée de 95 tonnes de fèves vertes en 1999 à 235 tonnes en 2006, avec une projection de 846 tonnes d'ici à 2011 et un objectif de 3 713 tonnes pour 2020. La part des petits exploitants dans la production de café est passée de 2 à 15 % en 2006. Cette croissance de la production de café issu de la petite agriculture a également suscité d'importantes améliorations dans la gestion des exploitations (voir Figure 1), ainsi qu'une augmentation du nombre de cafés plantés (de 255 000 par an en 1999 à 1 400 000 en 2006).

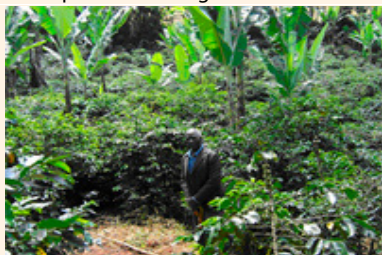
Le café produit par les petits exploitants, commercialisé sous la dénomination de « café Mzuzu », a même gagné une reconnaissance en tant que marque au plan local et international (voir encadré 3). Certains lots de café ont atteint une prime de prix pouvant aller jusqu'à 47 %. Les agriculteurs perçoivent une ristourne si le café se vend à un cours plus élevé. Les prix de vente ont de

Encadré 3 : Café de petite exploitation Mzuzu : une marque internationale

Le café Mzuzu est torréfié et moulu, emballé dans une feuille d'or, puis vendu sur les marchés de détail au Malawi, au Zimbabwe, en Namibie, au Mozambique, en Afrique du Sud, aux États-Unis, au Japon, en Australie et dans un certain nombre de pays européens.

Figure 1 :

Champ de café sous gestion SCA



Champ de café sous gestion SCFT



manière générale augmenté. Dans le même temps, les revenus dégagés par les agriculteurs sur la production de café ont sensiblement augmenté, passant de 20-30 à 70 pour cent du prix de vente.

Accords de commercialisation

Le calibrage et la pesée du café se font à la pulperie sous la supervision des agriculteurs, les informations étant consignées dans le journal de chaque agriculteur et dans celui de l'usine. Ce processus transparent et responsable a permis l'instauration d'un climat de confiance parmi les agriculteurs. Les agriculteurs sont rémunérés dès que la MZCPCU a vendu le café, percevant leur paiement en présence de chacun.

Les principaux problèmes cités par les petits agriculteurs sur le plan de la commercialisation sont le prix peu élevé du café et leur manque d'influence sur les cours finaux. Si les prix ont progressé au cours des cinq dernières années, les coûts des intrants ont également augmenté (voir encadré 4). Quoi qu'il en soit, la grande majorité des petits producteurs de café restent convaincus que la culture du café est devenue plus rentable au cours des cinq dernières années

Comparaison des processus de réforme dans le café, le sucre et le thé

Secteurs du café, du thé et du sucre partagent de nombreuses caractéristiques en commun au Malawi. La participation des petits exploitants s'est développée de façon significative dans ces trois secteurs, même si les grandes plantations commerciales restent dominantes. Ces trois secteurs exigent des investissements élevés, ce qui est en soi un facteur d'exclusion des petits exploitants.

S'ils ont tous connu des problèmes similaires durant les années 1980, les processus de réforme engagés pour ces trois secteurs ont été très différents, sur le plan des modalités comme sur celui des résultats obtenus. Dans le café, en particulier, les agriculteurs étaient impliqués dans la conception et la mise en œuvre des réformes, ce qui a conduit à la création d'une nouvelle structure

pour le secteur des petites exploitations, gérée par les agriculteurs eux-mêmes.

Dans les trois secteurs, la création d'un trust a été considérée comme la première étape vers la privatisation de leurs organismes de tutelle respectifs. Les modalités de mise en œuvre ont en revanche été différentes. Pour les petites exploitations de café, le trust était géré par les agriculteurs et tous ses administrateurs étaient eux-mêmes des petits producteurs de café. Dans les secteurs du sucre et du thé, seuls deux des dix administrateurs étaient des petits agriculteurs. Les petits producteurs de sucre et de thé n'avaient par conséquent que très peu d'influence sur la gestion de leurs trusts respectifs.

Les modalités de gestion du trust « café » avaient

Encadré 4. Problèmes et contraintes

Les principaux problèmes et contraintes cités par les petits producteurs de café incluent notamment:

- Coût des intrants (99 % des agriculteurs)
- Bas niveau des prix des cultures (74 %)
- Manque d'intrants agricoles (73 %)
- Manque de marchés pour les produits (59 %)
- Pénuries de main-d'œuvre (57 %)
- Manque de services de vulgarisation (41 %)
- Manque de terres (40 %)
- Manque d'accès au crédit (38 %)

également d'autres avantages sur les instances équivalentes des secteurs du thé et du sucre. Les décisions relatives à la tarification présentent par exemple un caractère hautement consultatif. Les discussions sur les prix commencent en effet au plus bas niveau (business centre) et remontent progressivement vers le niveau ultime (l'Union). Les assemblées générales annuelles permettent également de renforcer la transparence et la responsabilisation du système de gestion. Les frais de service sont établis de façon transparente et sont largement connus.

Une autre différence notable réside dans la mesure avec laquelle le problème des sureffectifs



a été traité dans chaque cas. Dans les secteurs du sucre et du thé, la restructuration de la main d'œuvre a été minime, de sorte que les petits exploitants agricoles devaient encore composer avec une organisation trop lourde. En outre, une équipe de direction entièrement renouvelée a été installée avec la création du SCFT, alors que la plupart des directeurs et des employés des anciens organismes de tutelle pour le thé et le sucre ont été simplement transférés vers le nouveau trust.

Un autre avantage des réformes du secteur du café, par rapport à celles ayant été mises en œuvre pour le thé et le sucre, réside dans la refonte des services d'agronomie et de vulgarisation. Dans le secteur du café, le nouveau système de services de vulgarisation est simple et rentable et focalise son action sur le renforcement de la capacité des agriculteurs à s'entraider. Chaque coopérative emploie un conseiller technique unique, qui est responsable des services de vulgarisation et de la formation des agriculteurs de contact. Cela a permis de créer un bassin d'expertise dans divers

services de vulgarisation spécialisés, déployés par l'intermédiaire des centres d'activité.

L'expérience a été très différente dans le secteur des petites exploitations de sucre. Une grande partie des agriculteurs n'ont pas confiance dans la direction de leur organisme de tutelle. On constate un manque de transparence et d'obligation de rendre des comptes. La structure tarifaire des services n'est pas aussi bien connue et comprise par les petits exploitants. Si la société qui rassemble les producteurs de sucre prélève une commission de gestion inférieure à celle du café, la plupart des services qu'elle propose à ses membres sont en revanche facturés à un prix supérieur au coût de leur prestation, sur lequel est en plus appliquée une marge bénéficiaire supplémentaire.

La société des petits producteurs de sucre reste certes en bonne santé financière, mais cela se fait au détriment des effets positifs qui devaient être engendrés pour les petits agriculteurs. Cela a d'ailleurs poussé certains agriculteurs de zones

non irriguées à quitter le trust pour constituer leur propre association, qui dégager des revenus bien plus élevés pour ses agriculteurs (y compris pour les petits exploitants qui bénéficient de l'irrigation).

Le secteur des petits producteurs de thé a également rencontré des problèmes de transparence, à la fois sur le plan du processus de réforme mais aussi de la gestion de l'usine de traitement du thé. Les agriculteurs qui livraient leur thé à la coopérative ont continué à subir des retards dans la collecte des feuilles vertes, percevaient des prix inférieurs à ceux reçus par leurs confrères qui revendaient leur production à de grandes plantations commerciales, et souffraient toujours de retards de paiement.

La structure réformée s'est en fait pratiquement effondrée face à l'opposition des agriculteurs. Un grand nombre de petits cultivateurs de thé ont quitté le trust pour former leurs propres associations et ont conclu des accords de vente avec des plantations commerciales voisines. Les agriculteurs qui ont choisi cette option ont bénéficié d'un accès amélioré à des marchés fiables, à des intrants de meilleure qualité et à des services de vulgarisation.

Conclusions

La comparaison des processus de réforme, et de leurs résultats, dans ces trois secteurs agricoles suggère que des enseignements peuvent être tirés de l'expérience menée dans la culture du café. Les réformes mises en œuvre dans le secteur du café ont entraîné une résurgence de la production chez les petits exploitants, une hausse des bénéfices perçus par les agriculteurs, et un élargissement des superficies de culture. Un secteur qui était en faillite et très endetté a retrouvé la solvabilité en cinq ans, grâce à la mise en place d'une structure de gestion bien conçue, bien mise en œuvre et prise en charge par les agriculteurs eux-mêmes.

Si les réformes engagées dans le secteur de la petite exploitation de café ont donné de meilleurs résultats que pour le sucre et le thé, c'est avant tout parce qu'elles étaient axées sur les besoins des agriculteurs et focalisées sur le renforcement de la capacité des petits exploitants à gérer leurs propres affaires. La conception des mécanismes institutionnels, le niveau d'appropriation du processus de réforme et le poids relatif des voix des agriculteurs dans le secteur du café ont des implications pour les chances de succès de l'intégration des petits exploitants au sein de l'agriculture commerciale pour les autres secteurs.



Photographie: FAO

Remerciements

Ce Point Info a été rédigé par **Ephraim Chirwa, Andrew Dorward et Jonathan Kydd** du **Future Agricultures Consortium**. Le rédacteur en chef de la série est David Hughes. Pour de plus amples informations concernant cette série de notes de synthèse, veuillez consulter notre site à l'adresse : www.future-agricultures.org

Le Future Agricultures Consortium a pour objectif de susciter des débats critiques et d'encourager le dialogue sur les politiques à conduire pour assurer l'avenir de l'agriculture en Afrique. Le Consortium est un partenariat entre divers organismes de recherche basés en Afrique et au Royaume-Uni. Future Agricultures Consortium Secretariat, University of Sussex, Brighton BN1 9RE - UK T +44 (0) 1273 915670 E info@future-agricultures.org

Les lecteurs sont encouragés à citer ou reproduire des sections des notes de synthèse Future Agricultures dans leurs propres publications. En retour, le Consortium Future Agricultures demande simplement à ce que sa contribution soit mentionnée et à recevoir une copie de la publication.

Le FAC bénéficie du soutien du Département britannique du développement international.

